



# CPR INVEST – GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES

INVESTIR AUJOURD'HUI  
DANS LE MONDE DE DEMAIN

**BOULEVERSER LES  
CODES POUR  
AMELIORER NOTRE  
QUOTIDIEN**

**UN PHENOMENE  
ACCELERE PAR LES  
GRANDES  
TENDANCES DE  
NOTRE EPOQUE**

**UNE APPROCHE  
ORIGINALE  
ENGLOBALANT  
TOUS LES SECTEURS**

## LA DISRUPTION ?

Synonyme de rupture, la disruption désigne en économie des solutions nouvelles car plus simples, moins chères, plus durables, plus rapides... qui transforment radicalement un marché et le comportement des utilisateurs.

Les entreprises disruptives bousculent les règles d'un secteur en créant de nouveaux marchés ou en transformant radicalement un marché existant.

Elles défient les acteurs existants et parviennent ultimement à prendre leur place en qualité d'acteurs dominants.

## UNE ACCELERATION RAPIDE ENCORE A SES PREMICES

Il aura fallu 75 ans au téléphone pour atteindre 50 millions d'utilisateurs, 38 ans à la radio, 13 ans à la télévision, 4 ans à Internet, 6 mois à Instagram et 19 jours à Pokemon Go (ces applications sont citées à titre d'exemples).

Si la disruption a toujours existé, ce phénomène s'accélère depuis ces dernières décennies, entraîné par les tendances de fond de notre société qui dessinent l'économie de demain : les évolutions technologiques, la mondialisation, les changements démographiques et les défis environnementaux en sont les principaux exemples. Ces tendances ne sont pas nécessairement représentées dans le portefeuille du fonds.

# GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES

INVESTIR AUJOURD'HUI DANS LE MONDE DE DEMAIN



Global Disruptive Opportunities permet aux investisseurs de bénéficier de la thématique de la disruption.

Son objectif de gestion consiste à surperformer les marchés actions internationaux sur le long terme (au moins cinq années) en investissant dans des actions de sociétés qui instaurent ou bénéficient - totalement ou partiellement - de modèles économiques disruptifs.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Sa stratégie d'investissement vise à sélectionner des titres de sociétés qui changent la donne, c'est-à-dire des **sociétés innovantes qui créent un nouveau marché (nouveaux produits, services, solutions, canaux de distribution, etc.)** susceptible de concurrencer voire de remplacer les modèles économiques existants. Ces titres bénéficient des changements structurels liés à une disruption, dans **tous les pays, y compris les marchés émergents.**

De par sa construction, le Compartiment se concentre sur les entreprises disruptives et peut donc s'écarter significativement, en termes de performance, des indices boursiers mondiaux (par ex. : MSCI World).

## UN PHENOMENE MONDIAL IMPACTANT TOUS LES SECTEURS

Tous les secteurs économiques peuvent être confrontés à une **disruption**, par exemple la santé, l'économie Internet, la technologie, l'industrie, l'environnement, la finance, etc.

## APPROCHE DE L'EQUIPE DE GESTION

De ce fait, l'équipe de gestion décide d'adopter une **approche multisectorielle** afin de tenter de capter la croissance potentielle de la thématique. Cette approche peut varier en fonction des perspectives de gestion.

Pour être exhaustif et diversifier le profil des titres en portefeuille, l'équipe de gestion décide d'intégrer **aussi bien les entreprises purement disruptives, que celles qui réagissent à la transformation de leur marché** en vue d'établir à leur tour ou de bénéficier en tout ou partie d'un modèle économique disruptif. Ces entreprises en portefeuille peuvent varier en fonction des perspectives de gestion.

**L'investissement dans un secteur d'activité n'assure pas aux investisseurs de bénéficier de l'intégralité de la croissance de ce secteur.**

### LES RISQUES

- Risque de perte en capital
- Risque actions et de marché (y.c. risque lié aux petites capitalisations boursières et aux marchés émergents) : Les variations des marchés actions peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de sa valeur liquidative
- Risque de change : Risque que les devises d'un investissement perdent de la valeur par rapport à l'euro. Le risque de change n'est pas systématiquement couvert pour la part d'investissements réalisée hors de la zone euro, ce qui entraîne une baisse de la valeur liquidative

### LES AVANTAGES

- Une thématique d'investissement assise sur la disruption portée par des tendances de long terme
- Une approche multisectorielle : de nombreux axes porteurs identifiés
- Une équipe de gestion thématique reconnue et expérimentée
- Un comité d'experts pour détecter les tendances composé de consultants externes spécialisés et des analystes d'Amundi

# GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES

INVESTIR AUJOURD'HUI DANS LE MONDE DE DEMAIN



## CARACTERISTIQUES JURIDIQUES ET PROFIL DE GESTION

Statut	Compartiment de droit Luxembourgeois de la SICAV – Société d'Investissement à Capital Variable - CPR INVEST (durée de vie illimitée).
Société de gestion	CPR Asset Management
Indice de référence	Non benchmarké (gestion active sans référence à un indice) Indice comparatif <i>a posteriori</i> : MSCI World Net Return EUR
Devise de référence	EUR
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 5 ans

## CARACTÉRISTIQUES COMMERCIALES

	ACTIONS A - Acc	ACTIONS A - Dist
Création	22/12/2016	22/12/2016
Code ISIN	LU1530899142	LU1530899654
Affectation du résultat	Capitalisation	Distribution
Frais de gestion annuels maximum	2,00% TTC	
Frais administratifs maximum	0,30% TTC	
Commission de performance	15% max TTC de la performance au dessus de celle de l'indice MSCI World Net Return en euros dans la limite de 2% de l'actif net	
Frais courants 2017	2,56 % TTC de l'actif net moyen	2,57 % TTC de l'actif net moyen
Minimum de souscription initiale/suivante	1 fraction d'action / 1 fraction d'action	
Frais d'entrée / frais de sortie	5% max. / néant	

## RISQUES

Risque de perte en capital	Oui
Risque lié au marché actions	Oui
Risque de contrepartie	Oui
Risque de taux et crédit	Oui
Risque de change	Oui

### Echelle de risque selon DICI

Risque plus faible,

Rendement potentiellement plus faible



Risque plus élevé,

Rendement potentiellement plus élevé

Informations promotionnelles non contractuelles destinées au public, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) en vigueur et relatif à cet OPC et plus particulièrement les sections sur les risques, les frais et les principales caractéristiques.

Les OPC cités n'offrent pas de garantie de performance et présentent un risque de perte en capital, notamment en raison des fluctuations de marché. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps, ne font l'objet d'aucune garantie et ne sont donc pas un indicateur fiable des performances futures.

Toute souscription dans un OPC se fait sur la base du DICI et de sa documentation réglementaire. Toutes les informations présentées sont réputées exactes à **janvier 2019**.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus des OPC cités dans ce document.

L'ensemble de la documentation réglementaire est disponible en français sur le site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR AM.